



BISSONNETTE FORTIN GIROUX

Cabinet d'avocats

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE

Saint-Jérôme, le 22 décembre 2014

Me Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

800, Place Victoria, 2^{ième} étage

Bureau 255

Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014 – Phase 2
Notre référence : 3070-0351

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre adressée par la Régie à tous les participants en date du 19 décembre 2014 annonçant la tenue d'une audience les 2 et 3 février 2015 sur la demande d'approbation des caractéristiques d'une entente avec Union Gas relative aux modalités d'exercice des capacités d'entreposage à compter du 1^{er} avril 2015 ainsi que de la proposition d'une méthodologie de calcul de l'outil de maintien de la fiabilité.

Nous venons en effet d'être informés par notre analyste, Monsieur Pascal Cormier, que ces dates sont déjà réservées pour l'audience dans le dossier R-3888-2014 du Transporteur d'électricité portant sur la demande de modification de la politique d'ajouts au réseau de Transport. Or, compte tenu que Monsieur Cormier doit comparaître comme analyste de l'AQCIE et du CIFQ dans le cadre de cet autre dossier, il lui est totalement impossible d'assister aux audiences des 2 et 3 février 2015 dans le dossier mentionné en rubrique.

D'ailleurs, après consultation de la liste des intervenants dans le dossier R-3888-2014, nous constatons que plusieurs de ces derniers sont également intervenants dans le



présent dossier, avec la conséquence qu'il est possible que certains autres procureurs ou analystes éprouvent le même conflit d'horaire que celui de Monsieur Cormier.

En conséquence de ce qui précède, nous sommes contraints de demander à la Régie de reporter à d'autres dates la tenue de l'audience convoquée pour les 2 et 3 février 2015 dans le présent dossier.

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à ce qui précède, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS



GUY SARAULT

GS/jk

c.c. : - Gaz Métro – a/s Me Hugo Sigouin-Plasse et Affaires réglementaires
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar et Catherine Schweizer
- Lucie Gervais
- Pascal Cormier

